

Des soins adaptés à vos besoins

Les aides soignantes du CCAS assurent les actes suivants :

- aide au lever et au coucher,
- aide à l'hygiène (toilette, douche, shampoing, bain de pieds, changes...),
- soins de confort (massages, prévention d'escarres, soins dermatologiques, bas de contention...),
- aide à l'habillage et au déshabillage,
- aide aux transferts et à la marche,
- accompagnement et soutien psychologique,
- relation d'aide et d'écoute,
- stimulation intellectuelle (les aides soignantes sont formées à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer).

Un dossier individuel de soins est laissé à votre domicile afin de planifier le suivi des soins.

L'objectif global du service de soins est de maintenir l'autonomie des personnes aidées en leur permettant de conserver leurs acquis le plus longtemps possible.

C oût du service

L'intervention du service de soins est intégralement financée par votre Caisse de Sécurité sociale, après accord du médecin conseil et sur **prescription médicale**.

I mportant

Permanence téléphonique :
le service de soins n'est pas un service d'urgence et n'intervient donc pas 24h/24.

Un répondeur téléphonique prendra vos messages en dehors de l'ouverture des bureaux.

En cas d'urgence, contactez votre médecin ou téléphonez au Centre de coordination médicale au 02 97 68 42 42

CCAS de LORIENT

S oins

A

D omicile



**CCAS - La Passerelle
Galerie commerciale de l'Orientis
Bd Cosmao Dumanoir - B.P. 554
56105 LORIENT Cedex
02 97 84 15 57**

***Vous vivez à Lorient,
Vous avez plus de 60 ans,
Vous éprouvez des difficultés
pour vous lever,
Vous doucher ou
pour vous habiller :***

**N'hésitez pas
à faire appel au service
de soins à domicile du
Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)**



Conditions d'admission

- Le service est destiné aux lorientais âgés de plus de soixante ans.
- C'est **votre médecin traitant** qui décide s'il y a lieu ou non de faire intervenir le service de soins à domicile.
- L'infirmière coordinatrice, accompagnée d'une aide-soignante, se déplace pour vous rencontrer afin de bien cibler vos besoins. Ensuite, elle effectue toutes les démarches administratives et votre prise en charge se fera le plus rapidement possible, selon les possibilités du service.

L'infirmière coordinatrice organise ensuite les soins et détermine le nombre d'interventions des aides soignantes à votre domicile.

- Si votre état de santé nécessite des soins infirmiers, le service vous proposera une liste d'infirmiers libéraux avec lesquels il a passé une convention. Vous pourrez choisir, au sein de cette liste, celui ou celle qui interviendra chez vous.

Les missions du service

Le service a pour objectif de :

- retarder la perte d'autonomie,
- permettre un retour rapide à domicile à la suite d'une hospitalisation,
- empêcher ou ralentir l'aggravation de l'état de santé des personnes en différant l'admission en structure d'hébergement ou l'entrée à l'hôpital

Fonctionnement du service

- **Capacité du service** : 60 patients répartis sur plusieurs tournées
- **Composition de l'équipe** : une infirmière coordinatrice met à votre disposition une des 17 aides soignantes diplômées du service, règle les problèmes d'horaires et les détails pratiques ; une secrétaire effectue la gestion administrative et financière des dossiers.
- **Intervention des aides soignantes** :
7 jours sur 7 (y compris les jours fériés) : de 8h à 12h et de 16h à 19h
- **Horaires d'ouverture du bureau** :
du lundi au jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
et le vendredi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h